



Comité Technique DIROP – DSM – DCSC du 30 mars 2018

Evolution du CMS

A l'automne dernier, le PDG a missionné Caroline Grégoire (chef du CMS), François Lalaurette (DIROP/D) et Marc Pontaud (CNRM/D) pour étudier les contextes actuel et à venir, élaborer une revue critique de l'organisation actuelle et des opportunités d'évolution et proposer plusieurs scénarios d'évolution des activités du CMS sur les 5 à 10 ans. Un point d'information devait être fait lors de cette séance, mais les représentants du personnel en ont demandé le report : le projet de décisions semble avancé et doit être plus discuté en amont avec l'instance de concertation locale. Par ailleurs, s'est ajoutée la question de la centralisation du pupitrage décidée récemment et prévue à échéance d'un an, qui nécessite un traitement spécifique.

Centralisation de productions aéronautiques

A la demande de la DSR, la direction de DSM/aéro a instruit la faisabilité et l'opportunité de réaliser à DSM /Aéro une partie de la production régionale aéronautique composée :

- des segments du Tamsi France,
- des bulletins GAFOR,
- des bulletins vol à voile,
- réponse au numéro kiosqué 1215.

Il a été jugé possible par la direction de DSM/aéro de réaliser au CNP la production des segments du Tamsi France et les bulletins GAFOR, mais de ne pas reprendre la réponse au 1215 et d'évaluer la suppression du bulletin vol à voile ou son remplacement par d'autres types de production.

La reprise des productions Tamsi et GAFOR se ferait progressivement, au gré des départs dans les DIR (retraites, mutations, promotions). La première DIR qui serait dans l'impossibilité d'assurer cette production est la DIRCE, à l'horizon de décembre 2018 ; puis viendrait la DIRSE au T1 2019. Pour les autres DIR, la situation des effectifs devrait permettre le maintien au-delà d'une année.

L'effectif actuel de DSM/Aéro/Prévi ne permet pas de prendre en charge de nouvelles productions. Il a donc été ouvert 3 postes d'ITM (vacance éventuelle) pour contribuer à la prise en charge de ce transfert progressif d'activités (la polyvalence des agents sur tous les postes serait conservée).

Les rythmes de travail envisagés par la direction de DSM/aéro pour la vacation supplémentaire :

- vacation type 2X8 (ex : 1ère vacation de 04h00 à 12h15loc, suivi d'une 2ème de 12h00 à 20h00 loc).
- vacation de jour, décalée (prise de poste anticipée, vers 5h45 loc),
- vacation de nuit décalée ; type 23h-9h00,
- vacation de nuit aux horaires habituels.

Les prévisionnistes de DSM/aéro/prévi ont pris acte de la centralisation totale du TEMSI France avec l'arrêt progressif de la contribution actuelle des régions ('segments'). Ils regrettent la perte d'expertise des régions et de l'enrichissement mutuel lors de la réalisation de ce produit.

Par ailleurs, les prévisionnistes de DSM/aéro/prévi prennent acte de la décision de centralisation du GAFOR, même si un prévisionniste sur Toulouse ne pourra pas faire aussi bien, loin s'en faut, que 7 prévisionnistes ayant qui plus est une expertise locale.

L'équipe de DSM/aéro/prévi s'est beaucoup investie depuis l'annonce officielle de cette centralisation du GAFOR fin janvier pour trouver une organisation de travail acceptable. Il se trouve qu'après étude, aucune organisation du travail respectant les horaires habituellement pratiqués à MF pour une équipe travaillant en poste permanent ne permet de réaliser les GAFOR, le travail étant réparti sur la nuit et la journée.

Les agents ne souhaitant pas pratiquer, en plus des nuits, des vacations à horaires décalés (début à 23h, à 04h, ...) et la pérennité du bulletin à court/moyen terme n'étant pas établie, ou du moins sa saisie par un prévisionniste (automatisation, initialisation automatisée), la CFDT demande :

- une organisation provisoire, tant que deux régions seules manquent à l'appel, à étudier en concertation avec les régions : par exemple, les régions restantes se répartissent les zones GAFOR des 2 régions ne pouvant plus effectuer le travail à compter de fin 2018.
- ou la mise en place d'un poste permanent, sachant que de nouvelles tâches sont en vue, comme le Temsi 24TU (cf. évolution de la réglementation européenne).

Le projet tel quel (un poste semi-permanent au CNP) a été soumis au vote par l'administration et rejeté par les représentants du personnel. Un CTSGS spécifique sur ce point est donc reconvoqué le lundi 9 avril matin, juste après le CTEP de ce vendredi 6 avril où ce point sera évoqué.

Mise en place du RIFSEEP

Les différents groupes pour les ITM et les TSM ont été définis mais il n'est pas toujours aisé d'en déduire la répartition exhaustive des postes dans les groupes. Par ailleurs, l'impact concret du RIFSEEP pour les agents reste peu clair. Une clarification est demandée.

Bilan de la formation 2017

Présentation orale par Isabelle Baptiste-Gobin (DCT/RH), le bilan de l'année n'étant pas finalisé en raison du report de la date limite pour la réalisation des entretiens annuels. A ce sujet, le souhait est exprimé pour que le bilan de l'année et l'expression des besoins en formation pour l'année N+1 soient réalisés en fin d'année N et non au courant de l'année N+1.

On peut retenir que le nombre de jours de formation/agent/an est très variable en fonction des directions, ainsi que le nombre d'agents ayant réalisé une formation sur l'année, la DSM réalisant des scores nettement plus importants que les deux autres services, sans explication simple.

Prochaine réunion du comité : 09 avril.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou remarque, ou pour vous proposer comme suppléant !

Votre représentant CFDT : Thomas Bourcy (DSM/Prévi/Aéro)